

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à la Séance : 27

Votants : 31

**Étaient présents** : M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, Mme RIBEIRO, M. THORR, Mme VALY, Mme REVERBERI, Mme OULAHLOU, Mme MEURGUE, Mme KIEFFER, M. VAUTHIER, M. BLONDIN, M. OHLING,

**Absents excusés** : M. KARATAS qui a donné pouvoir à M. LEMOINE ; M. GROSJEAN qui a donné pouvoir à M. MOUTET ; M. JACQUOT qui a donné pouvoir à M. VAUTHIER ; M. ALLAIT qui a donné pouvoir à M. OHLING, M. COIATELLI, Mme BARREAU.

Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Cavazzana ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

DEL-01-31012023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE EN VUE DU DÉBAT  
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités introduit par la loi NOTRé du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape annuelle obligatoire, qui se tient au maximum dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2023 pour permettre aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire joint.

Conformément à la réglementation, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint porte également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Le débat a présenté le cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2023, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissement pour la ville cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

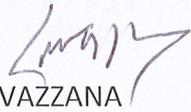
**DE PENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire annexé,**

**DE VOIR le présent rapport en libération.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

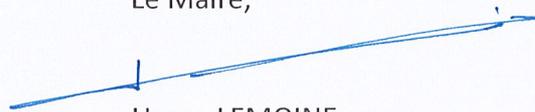
Le secrétaire de séance,

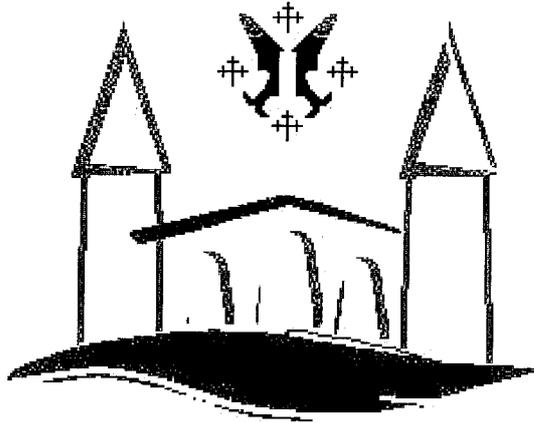
Marc CAVAZZANA



Le Maire,

Henry LEMOINE





**Ville de Pont-à-Mousson**

# **Rapport en vue du débat d'orientation budgétaire 2023**

Accusé de réception en préfecture  
054-215404310-20230202-DEL-01-31012023-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023

## 1. Environnement macro-économique

### 1.1. Croissance mondiale

L'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé, plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. La croissance mondiale enregistrerait une croissance de 3,3% en 2022 et de 3,1 % en 2023. Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale de 2008 et le pic de la pandémie de COVID-19.

### 1.2. Croissance européenne

Pour l'ensemble de l'année 2022, la Commission Européenne prévoit malgré tout une croissance de 3,2%. La croissance économique devrait s'établir à 0,3% seulement en 2023.

### 1.3. Croissance française

L'INSEE anticipe une prévision de croissance pour 2022 à 2,5%. Après son rebond du printemps, la croissance de l'activité économique française a ralenti au troisième trimestre.

## 2. Situation des Collectivités territoriales et loi de finances 2023

### 2.1. Prévision des concours financiers de l'État aux collectivités locales

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Les montants annuels prévisionnels des concours de l'État aux collectivités locales sont prévus de la manière suivante dans la Loi de Programmation des Finances Publiques :

	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers (en Milliards d'€ courants)	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57

Concernant spécifiquement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2023, son montant de 26,6 milliards€ est stable.

### 2.2. Reprise des investissements et objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture  
054-215404310-20230202-DEL-01-31012023-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard €, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- maintien de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- baisse de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- maintien de la dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €.

### 2.3. Hausse des charges de personnel

En 2022, des mesures nationales sont venues impacter à la hausse le coût de la masse salariale, à savoir :

- Revalorisation du SMIC (indice de rémunération du privé) qui a un impact sur les rémunérations dans la fonction publique : en 2021 a été créé un indice de rémunération garantissant aux agents (même si leur indice ne le permet pas) d'être rémunérés au niveau du SMIC. Ce nouvel indice de rémunération augmente à chaque revalorisation du SMIC,
- Reclassement des agents de catégorie C (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) et B (1<sup>er</sup> septembre 2022),
- Revalorisation de la valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+3,5%).

Les négociations sur les rémunérations et les carrières dans la fonction publique, ouvertes après les élections professionnelles, soit au début de l'année 2023, porteront sur les pistes suivantes :

- Revalorisation de la valeur du point,
- Revalorisation des grilles indiciaires.

Elles devraient aboutir à la fin du premier semestre 2023.

### 2.4. Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027 et Loi de Finances 2023

#### 2.4.1. « Le filet de sécurité inflation »

Devant le mécontentement et les inquiétudes grandissantes des collectivités sur la question de la flambée des prix de l'énergie, le gouvernement a confirmé la mise en place d'un nouveau « filet de sécurité » pour les communes et des EPCI, à l'instar du dispositif mis en place en 2022 qui va bénéficier aux collectivités qui sur l'exercice comptable concerné (2022) ont satisfait à l'ensemble de ces critères :

- l'épargne brute 2021 doit être inférieure à 22 % des recettes réelles de fonctionnement,
- l'épargne brute doit avoir enregistré en 2022 une baisse d'au moins 25 % du fait, principalement, de la hausse du point d'indice et de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires,
- une perte de Capacité d'Auto Financement (CAF) liée principalement à la hausse des dépenses inflation > 50%
- Le potentiel financier doit être inférieur en 2022 au double la même strate.

En 2023, ce dispositif se limitera cette fois aux dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain.

Cette aide sera, en outre, réservée aux seules collectivités les plus durement touchées. Elle bénéficiera ainsi à celles qui auront subi en 2023 :

- une épargne brute 2023 en baisse de plus de 25 % par rapport à 2022,
- une hausse des dépenses d'énergie sera supérieure à 60 % de la progression des recettes réelles de fonctionnement,



Les dotations ont évolué de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022
<b>DGF</b>	801 493,00 €	732 597€	695 172€	632 897€
<b>DSU</b>	324 636,00 €	343 629€	359 676€	375 725€
<b>Total</b>	<b>1 126 129€</b>	<b>1 076 226€</b>	<b>1 054 848€</b>	<b>1 008 622€</b>

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a connu une nouvelle baisse en 2022 portant à près de 170 000€ la perte annuelle sur cette dotation depuis quatre ans (rappelons qu'un point d'impôt correspond à 50 000€), soit une perte de 21% par rapport à son montant 2019.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a augmenté de 51 089€ de 2019 à 2022, ne compensant pas la perte de DGF.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est + 921 000€.

Malgré l'augmentation des fluides et du coût de la masse salariale, par une gestion fine de l'ensemble des autres dépenses et un travail appuyé sur les recettes, le résultat de l'exercice reste positif. La section de fonctionnement, exécutée à 98% pour les dépenses, a un résultat excédentaire sur l'exercice dans la mesure où les réalisations en recettes ont dépassé les inscriptions budgétaires pour un taux de réalisation de 102%.

L'augmentation des fluides en 2022 représente un surcoût pour la Ville de 600 000 € par rapport à 2021 portant le réalisé à 1 603 000€.

Compte tenu des reports en investissement (2 047 000€ de dépenses et 1 749 000€ de recettes) sur 2023 et des résultats cumulés antérieurs les résultats anticipés se situeront :

- Pour la section d'investissement à un déficit de 2 407 000€
- Pour la section de fonctionnement à un excédent de 1 481 000€.

Le résultat cumulé reporté sur le budget 2023 sera donc de 1 481 000€ malgré une année particulièrement difficile au regard de l'augmentation subie des charges.

Il en résulte une baisse conséquence de l'épargne :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022*
<b>Épargne de gestion</b>	<b>1 643 560,49 €</b>	<b>1 756 089,07 €</b>	<b>2 258 060,80 €</b>	<b>1 257 931,61 €</b>
Taux d'épargne de gestion	11,31%	12,73%	15,26%	8,28%
<b>Épargne brute</b>	<b>1 394 147,12 €</b>	<b>1 530 642,40 €</b>	<b>2 064 588,70 €</b>	<b>1 080 984,71 €</b>
Taux d'épargne brute	9,59%	11,09%	13,95%	7,11%

\*chiffres estimatifs, dans l'attente de la clôture de l'exercice et de l'édition du compte de gestion

À ce jour, en 2023, des augmentations de 40% pour le gaz et de 127% pour l'électricité sont à prévoir par rapport au réalisé 2022.

Compte tenu des coûts des fluides annoncés par nos prestataires, le surcoût en 2023 est évalué à 954 000€ supplémentaires par rapport à 2022.

### 3.2. Fiscalité locale

Suite à la réforme de la fiscalité locale, les taux étaient de :

Taxe sur le foncier bâti	2021	2022
Taux à Pont-à-Mousson	31,6%	31,6%
Taux moyen national (part communale) <i>(source DGCL)</i>	36,24%	

Taxe sur le foncier non bâti	2021	2022
Taux à Pont-à-Mousson	29,70%	29,70%
Taux moyen national (part communale) <i>(source DGCL)</i>	42,46%	

### 3.3. Évolution de la dette

En 2021, la durée nécessaire à la mise en œuvre des gros projets d'investissement (études, lancement des marchés...) a permis de ne pas mobiliser l'emprunt de 2,5 millions d'euros inscrit au budget. Il a fait l'objet d'un report en 2022.

En 2022, ont donc été réalisés les emprunts de 2021 (2,5 millions d'euros) et de 2022 (1,5 million d'euros) pour un montant total de 4 000 000€.

L'emprunt 2022 de 1 500 000€ a permis, au regard des taux favorables, d'être mobilisé à un taux fixe de 0,75%.

	2020	2021	2022
<b>Encours de dette au 31/12</b>	10 891 585€	10 737 432€	13 235 355€
<b>Dette par habitant</b>	744€	743€	916€

Pour parfaite information, la moyenne nationale était en 2021 (dernier chiffre connu) de 1 061€

pour les communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris).

Accusé de réception en préfecture  
09/12/2023 à 16:02:16  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023

En 2023, la finalisation de gros projets d'investissement appellera une inscription budgétaire d'emprunt de 2 000 000€.

### 3.4. Dépenses de personnel

Aux mesures nationales décidées en 2022 et à venir en 2023 s'ajoutent les mesures antérieures nationales ou municipales telles que :

- La reconduction nationale du versement de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
- L'augmentation du nombre de tickets restaurant : passés de 15 à 20 en 2022,
- La monétisation possible pour les agents des jours épargnés sur leur Compte Épargne Temps,
- Le passage des régimes indemnitaires antérieurs au RIFSEEP (IFSE + CIA) qui a permis une homogénéisation des primes versées en fonction des critères retenus.

Les mesures décidées par la Ville se sont donc ajoutées aux mesures nationales pour soutenir le pouvoir d'achat des agents qui représentent un montant de 90 000€ à partir de 2022.

Conformément à la réglementation, la vérification de la réalisation de 1607 heures de travail effectif par an a bien été réalisée.

### 3.5. Récapitulatif des gros investissements menés à bien en 2022.

- Aménagement rue Saint Laurent : 722 000€ (+ 155 000€ en restes à réaliser),
- Club de l'Amitié : 376 000€ (+ 683 000€ en restes à réaliser),
- Aménagements de voiries : 350 000€,
- Bornes véhicules électriques : 100 000€ (+ 55 000€ en restes à réaliser).

## 4. Orientations du BP 2023 par politique publique

### 4.1. Sports et jeunesse

#### 4.1.1. Sports : poursuite des travaux engagés, nouveaux projets à venir

Les projets vont se poursuivre en 2023 avec de nouvelles inscriptions budgétaires sur l'exercice :

- L'aménagement du bassin d'aviron (études, travaux et équipements) pour 3 440 000€,
- La construction du Centre Régional d'Arts Martiaux (études) pour 200 000€,
- La construction du gymnase pour 1 571 000€,
- La création d'un terrain de Pumptrack à l'île d'Esch pour 110 000€.

#### 4.1.2. Jeunesse : évènements à venir

Accusé de réception  
054-215404310-20230202-DEL-01-31012023-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception en préfecture : 02/02/2023

Les actions de nature à concerner le plus grand nombre, et tous publics restent un axe fort. Proposer des projets qui correspondent aux aspirations des jeunes, tout en y intégrant des valeurs collectives et de valorisation de l'implication des jeunes qui participent est une priorité.

À ce titre, la mise en place des chantiers jeunes, des chantiers éducatifs, le festival de la jeunesse en juillet, le développement des actions à la maison de la jeunesse et du réseau 15-20 resteront des priorités en 2023.

Le Conseil Municipal des Enfants sera réactivé pour permettre à cette instance participative de prendre toute sa place dans la conduite de projets.

Une aire de jeux sera réalisée à SEFIMEG pour 60 000€.

#### 4.2. Cadre de vie

##### 4.2.1. Grands axes des travaux à venir

Les travaux de démolition et de dépollution de l'ancien centre technique municipal vont se poursuivre pour un montant de 55 000€.

Le projet de l'aménagement de la Place Jean Strohmman va se réaliser. Nous inscrivons une somme de 2 700 000€ (+140 000€ de restes à réaliser 2022 pour les études).

Un montant de 280 000€ sera prévu pour la réfection de la rue Montrichard et 150 000€ pour les travaux de diverses voiries à rénover.

##### 4.2.2. Développement durable

La Ville, soucieuse de l'environnement, va poursuivre les mesures relatives à la transition écologique.

Aux mesures déjà mises en œuvre en 2022 (baisse des températures d'un degré dans les bâtiments publics, développement du LED, installation de bornes électriques...) vont être proposés des projets à financer par des crédits en 2023 pour réaliser les projets suivants :

- Végétalisation d'une cour d'école : 200 000€,
- Aménagement de voies douces : 50 000€,
- Travaux énergétiques : 245 000€,

- Plan LED pour les équipements communaux : 140 000€,
- Plantation d'arbres : 20 000€,
- Cuve de récupération d'eau au CTM : 12 000€.

#### 4.2.3. Sécurité

La mise en œuvre de la vidéoprotection va se poursuivre pour un montant de 14 000€ (travaux et achat de matériel).

Le maintien en bon état de fonctionnement des bornes incendies sera assuré pour 10 000€.

#### 4.3. Écoles et périscolaire

Un travail réalisé en lien avec l'Éducation Nationale a permis de réaliser un plan d'équipement numérique dans les écoles élémentaires en 2022. Il sera proposé de poursuivre ces équipements et de renouveler certains équipements en 2023 pour un montant de 26 000€.

Le Projet Éducatif de Territoire avec adjonction d'un « plan mercredi » qui permettra de travailler sur l'ensemble des temps d'accueil avec l'ensemble des acteurs du territoire va être retravaillé sur l'année scolaire 2022-2023 pour permettre à un nouveau projet pluri annuel de voir le jour et d'être mis en œuvre à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Les travaux de construction et d'équipement du club de l'amitié, pour l'amélioration la qualité de l'accueil des enfants dans cet équipement, vont se poursuivre permettant une mise en service du nouveau bâtiment en mars 2023. Il sera ensuite procédé à la démolition de l'ancien bâtiment. L'ensemble du coût du projet est de 1 172 000€.

Les travaux dans les écoles pour l'entretien des bâtiments seront prévus comme tous les ans, cette année pour un montant de 85 000€.

#### 4.4. Culture et tourisme

L'année 2022 a été marquée par de nombreux temps forts : 450 ans de l'Université, saison culturelle très appréciée, retour des estivales.

L'année 2023 entend être tout aussi ambitieuse, avec notamment le retour des Médiévales les 20 et 24 septembre avec spectacles, marché et restauration, les Estivales avec comme nouveauté le samedi 08 Juillet l'École de Musique Charles Boquet et le Conservatoire Jean Wiener et un Festival "celte" en partenariat avec l'association Celt'in Lor le week-end du 5 et 6 août : concert autour de la musique celtique le samedi soir Place Duroc et animations à l'Île d'Esch le dimanche avec un marché celtique, de la restauration et des animations musicales.

Sans oublier une nouvelle saison culturelle, le musée, ses collections et ses expositions (et conforter ainsi sa fréquentation).

Le développement touristique est aussi un objectif majeur.

La ville peut s'appuyer sur une infrastructure très prisée (le port). Aussi, 10 places de stationnement supplémentaires vont être créées pour les camping-cars.

Un temps fort s'inscrit également dans une démarche de développement touristique: l'accueil de l'édition 2023 de la semaine fédérale de cyclos dernière semaine de juillet où 10 000 participants, dont 5 000 féminines et des familles, 20 pays représentés, 500 participants aux cyclo-découvertes, 400 participants en VTT...

#### 4.5. Solidarités et cohésion sociale, CCAS

La conjoncture nationale (l'augmentation des prix des denrées alimentaires est des carburants) et la crise énergétique vont fragiliser bon nombre de nos concitoyen déjà en précarité et risque d'impacter les classes moyennes conduisant le CCAS à devoir répondre à des situations de fragilité.

Il est nécessaire d'augmenter le montant des aides sociales facultatives pour répondre au mieux à ces situations.

Dans le même temps, le CCAS doit adapter son règlement d'aides sociales facultatives ce qui est en cours et essayer de mieux répondre et mieux repérer les mussipontaines et mussipontains impactés.

Concernant les séniors, la résidence Philippe de Gueldres se rachetée par le CCAS à la SEM PAM en 2023.

#### 4.6. Politique de la Ville

Les quartiers du Bois de Prêtre et de Procheville disposent d'une reconnaissance de Quartiers Politique de la Ville (QPV) qui vise à réduire l'écart de développement au sein de la Ville.

Le contrat en cours passé avec l'État, qui nous permet de relever des dispositifs de la Politique de la Ville, trouvera son terme au 31 décembre 2023.

Après la phase d'évaluation, l'État fixera courant 2023 les critères d'éligibilité pour la nouvelle contractualisation qui commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture  
054-215404310-20230202-DEL-01-31012023-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2023

Cette nouvelle contractualisation permettra de poursuivre le travail renforcé conduit jusqu'ici avec tous les partenaires, et de disposer des financements consacrés à la politique de la Ville, pour la commune et pour tous les acteurs de cette politique.

#### 4.7. Administration

##### 4.7.1. Gestion foncière

Les gros projets en cours vont permettre la vente de parcelles (place Jean Strohmann, ancien centre technique municipal).

Le rachat par Meurthe-et-Moselle Habitat de parcelles sur lesquelles ont été construits des logements sociaux gérés par MMH doit également se finaliser en 2023.

D'autres biens seront également mis à la vente.

La totalité des ventes permettra de disposer de plus de 2 700 000€ de recettes d'investissement en 2023.

##### 4.7.2. Ressources humaines

Les effectifs sont stables et gérés conformément aux lignes directrices de gestion telles que définies avec les organisations syndicales en 2021 :

	2020	2021	2022
Effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier	161	163	162

Le fruit des négociations nationales en 2023 avec les organisations syndicales impactera les frais de personnel, à un niveau qui n'est pas connu à ce jour. Il conviendra d'attacher une attention particulière à l'impact produit par ces mesures.

Nous mobiliserons toutes les subventions dont nous pouvons relever pour l'ensemble des projets, et sommes dans l'attente des conditions d'attribution concernant le « fonds vert ».

Accusé de réception en préfecture  
054-215404310-20230202-DEL-01-31012023-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023